

Académie
D'AIX

République Française

Département
DES ALPES-MARITIMES

INSTRUCTION PUBLIQUE

CERTIFICAT D'ÉTUDES PRIMAIRES

L'Inspecteur d'Académie du Département des
Alpes-Maritimes, Chevalier de la Légion d'Honneur;

Vu l'article 6 de la loi du 28 mars 1882;

Vu le décret du 27 juillet 1882;

Vu les articles 254 à 262 de l'arrêté du 18 janvier 1887;

Vu le procès-verbal de l'examen subi par M^r Gastaud Joseph Marins Lion
dans les conditions déterminées par l'arrêté sus-visé;

Vu le certificat en date du 14 octobre 1915, par lequel la
Commission cantonale de Nice, Ouest siégeant pour la 2^e session
de 1915, atteste que M^r Gastaud Joseph Marins Lion

né le 12 avril 1901 à Monaco département
d'Principauté, élève de l'école privée de Nice (Institut Savoisier
rue Bottero)

a été jugé digne d'obtenir le Certificat d'Études Primaires,
Délivre à M^r Gastaud Joseph Marins Lion
le présent Certificat d'Études Primaires pour servir et valoir ce que de droit

A Nice, le 14 octobre 1915

Signature du Titulaire,

L'Inspecteur d'Académie,



W. J. J. J.